

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnementa	le
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
	1. Intitulé du projet	
Construction d'un silo plaquettes bois et	réserve d'eau chaude tampon associée	
2. Identification o	lu (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou d	es) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	BHG	
Nom, prénom et qualité de la personne	Mme Claire BUBENDORFF - DRH	
habilitée à représenter la personne morale		CAC
RCS / SIRET 3 9 7 6 5 2 6	2 9 0 0 0 3 1 Forme juridia	Ue SAS
Joigr	ez à votre demande l'annexe obligato	ire n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	eau des seuils et critères annexé à l'article	R. 122-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspondant du proje	
N° de catégorie et sous-catégorie		des seuils et critères de la catégorie
39°a)	(Préciser les éventuelles rubriques issues Opérations dont la surface de plancher au	
	l'urbanisme ou de l'emprise au sol au sens	
	supérieure ou égale à 10 000 m².	
	4. Caractéristiques générales du projet	
	ulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.	1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éve		
	tant, regroupant les installations énergétique Il RIA / sprinklage), réalisation d'un silo à plaq	
	s, en substitution des chaudières gaz existant	
•	asse, les chaudières gaz seront mises à l'arrêt	
dans le cadre de panne ou maintenant de	es chaudières biomasse, celles-ci étant alors r	nises à l'arrêt.
Lo rosto du sito est inchangó dans ses ace	ès, implantation et dimensions de ses bâtime	ante
Le reste du site est ilichange dans ses acc	es, implantation et unitensions de ses batilité	H H
L		

4.2 Objectifs du projet
En prévision de la modification de l'approvisionnement énergétique de la chaufferie centralisée, passant du gaz à la biomasse,
construction d'un silo à plaquettes bois servant à l'approvisionnement des chaudières biomasse, ainsi qu'une réserve d'eau chaude tampon de 30 m3 associée.
chadde tampon de 30 m3 associee.
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux Construction en une phase, simultanément à l'équipement de la chaufferie de nouvelles chaudières biomasse, du silo à
plaquettes bois et sa réserve d'eau chaude tampon de 30m3. Le silo est implanté au niveau R+1, la réserve d'eau est installée au
sol.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation Mise en exploitation des chaudières biomasse, alimentées depuis le silo à plaquettes, prévue 1er trimestre 2023.
ivise en exploitation des chaudieres biomasse, ainnentees depuis le silo à plaquettes, prevue l'el trimestre 2025.

	ative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou se alore devra être jointe au(x) dossier(s) d'auto	
Permis de construire	and the second s	and accomplished in Newson
	ojet et superficie globale de l'opération - précise	
	eurs caractéristiques	Valeur(s)
Silo à plaquettes bois et réserve d'eau ch	66,75 m ²	
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques Long. <u>07</u>	° <u>3 5</u> ' <u>9 3</u> " <u>2</u> 3 Lat. <u>4 7</u> ° <u>8 7</u> ' <u>5 2</u> " <u>1</u> 0
Parc d'activité de la Plaine d'Alsace 2, avenue de l'Europe 68190 ENSISHEIM	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :	
		o'"_ Lato'"_ o'"_ Lato'"_
Joi	ignez à votre demande les annexes n° 2	à 6
4.7 S'agit-il d'une modification/extension 4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale?	on d'une installation ou d'un ouvrage existant cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une éval	? Oui X Non V
4.7.2 \$1 oui, décrivez sommairement différentes composantes de votre p indiquez à quelle date il a été autor	rojet et	



5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X	
En zone de montagne ?	X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit ?		\boxtimes	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X	D	ones agricoles de la Hardt, distantes d'environ 3km. éclaration au titre des articles L 214-1 à L 214-6 du code de l'environnement en date e juillet 2015.
D'un site classé ?		\boxtimes	



6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

	envisage est-il <u>suscep</u> pléter le tableau sulva		avoir i	es incidences notables suivantes ?
Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
messources	Est-il excédentaire en matériaux ?		\times	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		X	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		\boxtimes	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		\boxtimes	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		\boxtimes	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		\boxtimes	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		1 PL tous les 15 jours
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		×	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	\boxtimes		Rejets des fumées de combustion, préalablement filtrées, respectant les valeurs limite d'émission applicables dans le domaine
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Déchet non dangereux. Cendres issues de la combustion des plaquettes bois, captées à la source dans un conteneur étanche, par système d'aspiration, évacuées en tri sélectif sur la déchetterie du site. Volume d'environ 1 m3/quinzaine



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager? Engendre-t-il des modifications sur les		X	Site inscrit au sein du Parc d'Activités de la Plaine d'Alsace ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale (dernier indice au 30 juillet 2019),
	activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		X	document fourni en annexe.
approuvés	?			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui X	Non Si qui, décri			
Collecte en tri s	selectif des dechets no	n dang	ereux,	évacués dans la déchetterie du site actives sur les bâtiments 1, 2, 3 et 4.
				pnt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
	Non X Shoul, cécri			

né un	4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effe égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joind ne annexe traitant de ces éléments) :	re
No	on concerné, le projet ne produit aucun effet négatif notable sur l'environnement ou la santé humaine.	
		ı
		į
	7. Auto-évaluation (facultatif)	
	u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation nvironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	1
Pro	ojet dispensé d'une évaluation environnementale en raison de l'absence d'impact du silo et sa réserve d'eau chaude, édifiés s	ur
un	site existant situé en zone d'activité dédiée et de l'absence de rejets ou déchets polluants, dangereux, sonores, lumineux ou	
vib	pratoires.	- 50
		Ì
	ojet non soumis à la réglementation des ICPE.	
Pro	ojet non soumis à la réglementation des ICPE.	
Pro	ojet non soumis à la réglementation des ICPE. 8. Annexes	
Pro	ojet non soumis à la réglementation des ICPE. 8. Annexes 1. Annexes obligatoires	
Pro	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » -	
8. 1	8. Annexes 1 Annexes obligatoires Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises	
8. 1	8. Annexes 1 Annexes obligatoires Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises	
8. 1 2	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c),	
8. 1 2	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
8. 1 2	8. Annexes Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° al, 6°al, b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d),	
8. 1 2 3	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits carlographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6°a], b) et c), 7°a], b), 9°a], b), c), d), 10°, 11°a], b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	
8. 1 2	B. Annexes Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a, b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan	
8. 1 2 3	8. Annexes Objet Document CERFA n°14734 initiulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - [non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5°a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours	
8. 1 2 3	8. Annexes Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du cade de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du cade de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours	



8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Plan de repérage et sondages archéologiques tranche 1 correspondant au terrain. Evaluation environnementale du Parc d'Activité de la Plaine d'Alsace en date du 30 juillet 2019. Déclaration au titre des articles L 214-1 à 214-6 du code de l'environnement en date de juillet 2015. Accord permis d'aménager correspondant à l'emprise du terrain (tranche 1a) en date du 3 juin 2016.

9. Engagement et signature Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus Fait à Attenschwiller Signature